

*L'Adresse—M. Broadbent*

Monsieur le Président, je voudrais terminer avec les observations suivantes. Les objectifs généraux exposés dans le discours du trône à l'intention des Canadiens, et des autres nations, sont en effet fort louables et je dirai même nobles. Toutefois, j'ai décelé une lacune inhérente à ce discours et aux initiatives du gouvernement, qui rend à ce dernier la tâche pratiquement impossible à mener à bien. Cette lacune fondamentale découle de l'absence d'un engagement moral et ferme à édifier une société équitable, assorti de propositions concrètes et d'application immédiate à cette fin.

Tout comme le reste de l'humanité, les Canadiens ne se distinguent ni par leur sainteté ni par leur malveillance; ils ne sont ni foncièrement bons, ni irrémédiablement mauvais. Comme tous les autres hommes, les Canadiens peuvent de temps à autres prendre des initiatives exceptionnelles. Ils sont capables de se montrer généreux tant pour les leurs que pour le reste de l'humanité. Mais, comme les habitants des autres pays, les Canadiens sont susceptibles de manifester ces qualités seulement lorsque les dirigeants de leur pays s'engagent fermement à favoriser l'équité.

En effet, l'heure est grave, et nos dirigeants doivent se montrer exceptionnels. Et je tiens à dire au gouvernement que s'il souhaite prendre des initiatives exceptionnelles pour le bien du pays, et en même temps pour le bien de la planète entière, il devrait commencer par s'affirmer sur le plan moral, car on ne saurait procéder autrement.

**Des voix:** Bravo!

• (1600)

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, en terminant, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Qu'on modifie l'amendement en y insérant, après le mot «nation», les mots suivants:

et, plus précisément, du fait qu'il n'a pas fixé d'objectifs pour redonner du travail aux Canadiens, pour assurer que tous les Canadiens profitent de la relance économique et pour restructurer le régime fiscal afin de supprimer les échappatoires qui permettent aux Canadiens les plus riches de payer peu ou pas du tout d'impôt sur le revenu.

**M. le vice-président:** Le député de Thunder Bay-Atikokan (M. McRae) a la parole.

**M. McRae:** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir formuler mes observations en réponse au discours du trône. Je voudrais aborder principalement la question de la paix. Toutefois, la coutume veut que la Chambre s'ajourne après les discours du premier ministre et des chefs des partis d'opposition, afin de méditer sur la sagesse de leurs propos. Je crois donc qu'il vaudrait mieux déclarer qu'il est 17 heures.

**Des voix:** D'accord.

**M. le vice-président:** Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'article 2 (1) du Règlement.

(A 16 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)